

Commission : *Discipline*
Date : *30 mai 2024*

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	26 05 24	US LESSAC	4 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	27 05 24	41€
D1	26 05 24	CS ANG LEROY	9 matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	27 05 24	261€
D1	26 05 24	AS MERPINS	5 matchs de suspension	Art. 10 du Barème Disciplinaire	Joueur	27 05 24	96€
D2	26 05 24	OFC RUELLE	2 matchs de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	27 05 24	41€
D2	26 05 24	ES MORNAC	2 matchs de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	27 05 24	41€
D2	26 05 24	ES MORNAC	4 matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	27 05 24	41€
D2	29 05 24	ES FLEAC	2 matchs de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	31 05 24	41€

D2	29 05 24	ES FLEAC	2 matchs de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	31 05 24	41€
D2	29 05 24	AS AIGRE	3 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	31 05 24	41€
D3	25 05 24	FC ROUILLAC	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	27 05 24	41€
D4	25 05 24	JS SIREUIL	3 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	27 05 24	41€
U15	25 03 24	GJ LINARS NERSAC FLEAC	Suspension à titre conservatoire	Art. 10 du Barème Disciplinaire	Joueur	27 05 24	A déterminer ultérieurement
U13	23 03 24	GJ ENT. ESSP AJM	7 matchs de suspension dont 4 avec sursis	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	29 03 24	41€
U13	23 03 24	GJ ENT. ESSP AJM	4 matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	03 06 24	41€

[Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.](#)

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON